



DÉLIBÉRATION

du 28 mai 2024

Présents : 23 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 26	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Türkan RENZO</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 22 mai 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>3 juin 2024</u> Publiée, le <u>3 juin 2024</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.4.8	VOIRIE – RÉSEAUX - BÂTIMENTS <i>Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une guinguette au plan d'eau – avenant n°1</i>

Madame le Maire rappelle aux élus la délibération du 28 mars 2023 portant conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec Félix GASNIER pour l'exploitation d'une guinguette au plan d'eau du Pont Cornouaille pour les années 2023 et 2024.

La convention d'occupation du domaine public conclue en 2023 autorisait l'ouverture de la guinguette le jeudi jusqu'à 18h30. Félix GASNIER sollicite l'autorisation d'ouverture le jeudi jusqu'à 22h. Le reste des horaires étant inchangés.

La commission voirie-environnement-espaces verts se prononce favorablement à cette demande. Il est donc proposé de conclure un avenant à la convention pour modifier les horaires d'ouverture du jeudi.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 mars 2023,

Vu l'avis de la commission voirie – espaces verts – environnement en date du 15 mai 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant portant modification des horaires d'ouvertures, à la convention d'occupation du domaine public avec Félix GASNIER pour l'exploitation d'une guinguette au plan d'eau de Mésanger.

Türkan RENZO
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

